INVENTAIRE NATIONAL

DES MATIÈRES UTILISÉES CONTENANT DES BPC ET DES DÉCHETS CONTENANT DES BPC EN ENTREPOSAGE AU CANADA

RAPPORT SOMMAIRE DE 1996

PRÉPARÉ À L'INTENTION DU CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA :

> DIRECTION D'ÉVALUATION DES PRODUITS CHIMIQUES COMMERCIAUX SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ENVIRONNEMENT CANADA

AVANT-PROPOS:

L'inventaire national des BPC est une compilation des matières contenant des BPC qui sont utilisées ou entreposées dans différents dépôts partout au Canada. Il est constamment modifié, àmesure que des BPC cessent d'être utilisés pour être entreposés ou détruits et àmesure que de nouvelles quantités de matières contenant des BPC sont déclarées. En outre, de nouveaux dépôts peuvent être mis en service, ou des dépôts existants peuvent fusionner ou cesser leurs activités. C'est pourquoi il peut apparaître àl'occasion des écarts entre les renseignements présentés ici et d'autres renseignements sur l'inventaire des matières contenant des BPC. Il est recommandé d'en discuter au besoin avec les fonctionnaires provinciaux ou fédéraux dont le nom apparaît sur les listes des annexes A et B du présent rapport.

À noter que le mode de présentation employé ici s'écarte de celui employé pour les précédents rapports annuels, cela afin de se concentrer sur les renseignements que les utilisateurs jugent être les plus utiles pour eux.

On peut se procurer des exemplaires en adressant sa demande àla Direction d'évaluation des produits chimiques commerciaux, Service de la protection de l'environnement, Environnement Canada, Ottawa K1A 0H3.

Téléphone : (819) 953-1670 Télécopieur : (819) 953-4936

This report is also available in English under the title « National Inventory of PCBs in Use and PCB Wastes in Storage in Canada, 1996 Annual Report ». Copies may be obtained from the Commercial Chemicals Evaluation Branch, Environmental Protection Service, Environment Canada, Ottawa K1A 0H3.

Phone: (819) 953-1670 Fax: (819) 953-4936

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROP	POS	i
TABLE DES M	MATIÈRES	ii
1. APERÇU		1
1.1 CONTEXT	E	1
1.2 FAITS SAI	ILLANTS DU RAPPORT D'INVENTAIRE	2
1.2.1 Invent	aire national	3
1.2.2 Invent	aire fédéral	3
1.2.3 Invent	aire non fédéral	3
1.3 DÉPÔTS [DE DÉCHETS CONTENANT DES BPC	4
1.4 DESTRUC	CTION DES DÉCHETS CONTENANT DES BPC	4
ANNEXE A :	PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DES PROVINCES OU DES TERRITOIRES - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INVENTAIRES DE BPC	10
ANNEXE B :	PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INVENTAIRES DE BPC	
LISTE DES TA	ABLEAUX	
	INVENTAIRE DES STOCKS D'ASKARELS ET D'HUILES MINÉRALES UTILISÉS (décembre 1996)	5
TABLEAU 2 :	INVENTAIRE DES STOCKS D'ASKARELS ET D'HUILES MINÉRALES	
TABLEAU 3 : TABLEAU 4 : TABLEAU 5:	USÉS (décembre 1996)	5 6
TABLEAU 6 : TABLEAU 7 :	DÉPÔTS DE BPC (non fédéraux)SOMMAIRE DES DONNÉES D'INVENTAIRE SUR LES BPC (1984 - 1996)	39 99

1. APERÇU

1.1 Contexte

L'Inventaire national des matières utilisées contenant des BPC et des déchets contenant des BPC en entreposage au Canada est un rapport annuel fournissant un condensé des renseignements contenus dans la base nationale des données d'inventaire des matières contenant des BPC qu'Environnement Canada tient àjour pour le compte du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Le présent rapport décrit la situation au 31 décembre 1996 et il présente des renseignements sur la quantité de BPC détruits au Canada depuis 1988.

Le premier rapport d'inventaire paru, publié par le CCME en 1988, ne fournissait de données que sur les déchets contenant des BPC entreposés. Par la suite, et afin d'améliorer le système de présentation de rapports des matières contenant des BPC au Canada ainsi que de dresser un inventaire complet, on a mis sur pied une base de données incluant de l'information sur les matières contenant des BPC utilisées et sur les déchets entreposés contenant des BPC.

Les gouvernements des provinces et celui du Canada sont responsables conjointement d'alimenter la banque de données. Environnement Canada fournit des données sur le matériel en service qui contient des BPC, sur les déchets contenant des BPC réglementés par le gouvernement fédéral et sur ceux provenant de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les gouvernements de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique fournissent des renseignements sur les déchets contenant des BPC entreposés sur leur territoire.

Les données proviennent de plusieurs sources. En vertu des règlements fédéraux et provinciaux sur l'entreposage des déchets contenant des BPC, les propriétaires de BPC sont tenus de communiquer au gouvernement la quantité entreposée de ces déchets. Les données sur la quantité de BPC dans le matériel électrique utilisé proviennent de deux sources : les déclarations facultatives des propriétaires de BPC et l'inspection du matériel contenant des BPC pour vérifier sa conformité au Règlement fédéral sur les biphényles chlorés. Les renseignements sur la quantité détruite de BPC proviennent de rapports qui ont paru sur les projets de destruction de ces substances au Canada, ainsi que des propriétaires et des exploitants de systèmes commerciaux de traitement et de destruction des BPC.

Le présent rapport présente des données en fonction de cinq catégories de BPC, soit :

- Les askarels utilisés
- Les askarels usés
- Les huiles minérales contaminées par des BPC, qui sont utilisées
- Les huiles minérales usées, contaminées par des BPC
- Les autres déchets contenant des BPC.

Les deux catégories d'askarels correspondent àdes liquides àconcentration élevée de BPC. Généralement, les askarels sont constitués de BPC àraison de 40 % à80 %. Ils étaient utilisés dans les transformateurs électriques lorsqu'il fallait des liquides isolants et ininflammables. On a aussi utilisé des BPC àl'état pur avec d'autres types d'appareils électriques comme les condensateurs et les ballasts de lampes fluorescentes.

Les deux catégories d'huiles minérales correspondent àdes liquides àfaible concentration de BPC. Les huiles minérales sont également utilisées comme liquides isolants dans les transformateurs électriques, et une certaine partie a été contaminée aux BPC par inadvertance. En général, la concentration des BPC dans les huiles minérales est inférieure à 1000 ppm.

La dernière catégorie, « Autres déchets contenant des BPC », englobe les transformateurs drainés de leurs BPC, les condensateurs contaminés par des BPC résiduels, les ballasts de lampes fluorescentes contenant des condensateurs aux BPC, ainsi que les sols et d'autres matières solides (p. ex., le bois et des produits absorbants) contaminés par des BPC.

La majeure partie des askarels et des huiles minérales utilisés au Canada se trouve dans le matériel électrique; cependant, il se peut que des déchets liquides de BPC soient stockés en fûts ou dans d'autres contenants.

Les données d'inventaire sont présentées en masse brute et en masse nette. La masse nette désigne la masse des askarels ou des huiles minérales eux-mêmes, alors que la masse brute désigne la masse totale du liquide et du matériel électrique le contenant. On ne donne que la masse brute des autres déchets contenant des BPC, tels que les sols. L'inventaire fait état de la masse brute et de la masse nette parce qu'au moment d'évaluer les options de gestion des BPC, les liquides en contenant, les diverses pièces de matériel électrique et les sols contaminés peuvent faire l'objet de mesures de gestion différentes. Par exemple, un condensateur aux BPC peut être entièrement détruit tandis qu'un transformateur peut être décontaminé afin de recycler le métal ou d'autres composantes. Même si les askarels sont drainés d'un transformateur, il demeure que le bâti et que des composantes internes (p. ex., papier, fils, bois) peuvent toujours constituer des déchets contenant des BPC; àce titre, ils doivent figurer àl'inventaire des déchets contenant des BPC.

Il arrive souvent que la masse brute du matériel électrique soit inconnue. Il est cependant possible de l'évaluer, comme mentionné dans les rapports antérieurs, si le volume du liquide que ce matériel contient est connu. Dans le cas des transformateurs et d'autres pièces de fort encombrement aux askarels, on calcule la masse brute en kg en multipliant par un facteur de 4,5 le volume nominal du liquide exprimé en litres. Le facteur appliqué aux condensateurs aux askarels est de 6. Les quantités d'huiles minérales contaminées par des BPC sont ordinairement exprimées en masse nette puisque les transformateurs qui les contiennent sont souvent réutilisés après leur décontamination et remplis d'huile non contaminée. On peut calculer la masse brute d'un transformateur rempli d'huile minérale en supposant que la densité de cette huile est égale à0,9 kg/L.

Les principaux éléments de ce rapport d'inventaire sont l'inventaire national, l'inventaire fédéral et l'inventaire non fédéral. L'inventaire national est celui de tous les BPC se trouvant au Canada. L'inventaire fédéral est celui des BPC contrôlés par les ministères, les Commissions, les Agences et les sociétés d'État du gouvernement fédéral, ou leur appartenant. L'inventaire non fédéral est celui des BPC contrôlés par les gouvernements des provinces et des territoires, ou leur appartenant, et celui des BPC appartenant àdes entreprises privées. Voici certains faits saillants du rapport d'inventaire de 1996.

1.2 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT D'INVENTAIRE

1.2.1 Inventaire national

Au mois de décembre 1996, l'inventaire national se lisait comme suit (tableaux 1-3) :

- 9 732 tonnes (masse nette) d'askarels utilisés (àl'exclusion des ballasts des lampes fluorescentes);
 8 115 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 1 530 tonnes dans des condensateurs,
 87 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.
- 1 726 tonnes (masse nette) d'huiles minérales utilisées, contaminées par des BPC; 1650 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 76 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.
- 13 187 tonnes (masse brute) de déchets contenant des askarels et des pièces de matériel contenant des askarels dont 5 384 tonnes de transformateurs, 5 479 tonnes de condensateurs, 2 273 tonnes de matières entreposées en vrac et 51 tonnes d'autres types d'équipement.
- 3 270 tonnes (masse nette) d'huiles minérales usées, contaminées par des BPC, dont 366 tonnes dans des transformateurs ainsi que 2 904 tonnes de matières entreposées en vrac.
- 118 432 tonnes (masse brute) d'autres déchets contenant des BPC dont 105 711 tonnes de sols, 6 867 tonnes de ballasts de lampes fluorescentes, 2 707 tonnes d'appareils drainés et 3 147 tonnes d'autres déchets.

1.2.2 Inventaire fédéral

Au mois de décembre 1996, l'inventaire fédéral se lisait comme suit (tableaux 1-3) :

- 507 tonnes (masse nette) d'askarels utilisés (àl'exclusion des ballasts des lampes fluorescentes); 455 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 29 tonnes dans des condensateurs, 23 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.
- 94 tonnes (masse nette) d'huiles minérales utilisées, contaminées par des BPC; 92 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 2 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.
- 625 tonnes (masse brute) de déchets contenant des askarels et des pièces de matériel contenant des askarels.
- 34 tonnes (masse nette) d'huiles minérales usées, contaminées par des BPC.
- 2 140 tonnes (masse brute) d'autres déchets contenant des BPC.

1.2.3 Inventaire non fédéral

Au mois de décembre 1996, l'inventaire fédéral se lisait comme suit (tableaux 1-3) :

- 9 225 tonnes (masse nette) d'askarels utilisés (àl'exclusion des ballasts des lampes fluorescentes); 7660 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 1 501 tonnes dans des condensateurs, 64 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.
- 1 631 tonnes (masse nette) d'huiles minérales utilisées, contaminées par des BPC; 1557 tonnes se trouvaient dans des transformateurs, 74 tonnes dans d'autres types d'appareils électriques.
- 12 562 tonnes (masse brute) de déchets contenant des askarels et des pièces de matériel contenant des askarels.
- 3 236 tonnes (masse nette) d'huiles minérales usées, contaminées par des BPC.
- 116 290 tonnes (masse brute) d'autres déchets contenant des BPC.

1.3 DÉPÔTS DE DÉCHETS CONTENANT DES BPC

Au mois de décembre 1996, on comptait au Canada 2 823 dépôts de déchets contenant des BPC. De ce total, 287 étaient fédéraux, 2 536 étaient non fédéraux. Les quantités de déchets entreposés dans ces dépôts sont employées pour former sept groupes d'emplacements contenant moins de 100 kg jusqu'àplus de 10 000 tonnes (tableaux 4-6).

L'analyse de la distribution de ces déchets entre les différents dépôts montre que près de la moitié des déchets (64 000 tonnes) était entreposée dans un même emplacement et que 31 % des déchets (42 227 tonnes) était entreposé dans huit emplacements en contenant entre 1000 et 10 000 tonnes.

On peut se procurer des renseignements détaillés sur les dépôts de déchets contenant des BPC sous contrôle des gouvernements des provinces ou des territoires en consultant la liste figurant à l'Annexe A. On peut se procurer des renseignements sur des dépôts donnés, exploités par le gouvernement fédéral ou lui appartenant en s'adressant àl'un des Bureaux régionaux ou àl'un des Bureaux de district d'Environnement Canada qui apparaissent àl'Annexe B.

1.4 DESTRUCTION DES DÉCHETS CONTENANT DES BPC

Le Centre de traitement des déchets spéciaux de l'Alberta, situé àproximité de Swan Hills, Alberta, exploite le seul incinérateur au Canada qui soit autorisé àbrûler des BPC. En 1996, le Centre a détruit 10 013 tonnes de déchets contenant des BPC. De plus, il exploite un système de décontamination des transformateurs qui a traité 1 114 transformateurs drainés de leurs askarels durant l'année. Cette opération visait àdétruire les BPC résiduels.

La destruction chimique des BPC contenus en faible concentration dans des huiles minérales a constitué la seule autre activité de destruction des déchets contenant des BPC au Canada en 1996.

TABLEAU 1 : INVENTAIRE DES STOCKS D'ASKARELS ET D'HUILES MINÉRALES UTILISÉS (décembre 1996)

Item	Askarels	(masse nette	e, tonnes)	Huiles minérales (masse nett tonnes)			
	National	Non fédéral	National	Fédéral	Non fédéral		
Transformateurs	8 115	455	7 660	1 650	92	1 557	
Condensateurs	1 530	29	1 501	-	-	-	
Autres	87	23	64	76	2	74	
équipements							
Total	9 732	507	9 225	1 775	94	1 631	

TABLEAU 2 : INVENTAIRE DES STOCKS D'ASKARELS ET D'HUILES MINÉRALES USÉS (décembre 1996)

Item	Askarels ((masse brute	e, tonnes)	Huiles minérales (masse nette, tonnes)				
	National	Fédéral	Non	National	Fédéral	Non		
			fédéral			fédéral		
Transformateurs	5 384	139	5 245	366	15	351		
Condensateurs	5 479	403	5 076	-	-	-		
Stockage en vrac	2 273	75	2198	2 904	19	2 885		
Autres	51	8	43	0	0	0		
équipements								
Total	13 187	625	12 562	3 270	34	3 236		

TABLEAU 3 : AUTRES DÉCHETS CONTENANT DES BPC (décembre 1996)

Item	Déchets (masse brute, tonnes)							
	National	National Fédéral						
Sols	105 711	149	105 562					
Ballasts de lampes	6 867	1 835	5 033					
fluorescentes								
Équipement drainé	2 707	48	2 657					
Autres déchets	3 147	108	3 038					
Total	118 432	2 140	116 290					

TABLEAU 4 DÉPÔTS DE BPC (à l'échelle nationale)

Province		<100 kg	100 kg - 1 tonne	1 - 10 tonnes	10 - 100 tonnes	100 - 1000 tonnes	1000 - 10,000 tonnes	>10,000 tonnes	Total des dépôts Total de tonnes
TN.	Dépôts	2	15	9	15	1	0	0	42
	Tonnes	0.1	6.4	42.6	531.2	113.9	0.0	0.0	694.2
îPÉ.	Dépôts	2	3	0	0	1	0	0	6
	Tonnes	0.1	0.8	0.0	0.0	158.5	0.0	0.0	159.4
NÉ.	Dépôts	7	15	17	7	1	1	0	48
	Tonnes	0.2	6.6	55.0	193.4	153.3	3 087.0	0.0	3 495.5
NB.	Dépôts	3	8	11	5	3	0	0	30
	Tonnes	0.1	5.4	42.1	216.4	701.9	0.0	0.0	965.9
Qué.	Dépôts	117	120	120	60	6	1	0	424
	Tonnes	4.6	48.6	528.3	1 775.5	1 971.2	1 428.3	0.0	5 756.5
Ont.	Dépôts	99	586	559	223	36	4	1	1 508
	Tonnes	2.9	257.1	1 924.9	6 627.5	8 812.4	26 042.4	64 000.0	107 667.2
Man.	Dépôts	7	57	30	7	2	0	0	103
	Tonnes	0.2	21.6	117.3	232.1	473.2	0.0	0.0	844.4
Sask.	Dépôts	19	104	28	1	0	0	0	152
	Tonnes	0.5	42.3	50.5	18.0	0.0	0.0	0.0	111.3
Alb.	Dépôts	2	10	5	2	0	1	0	20
	Tonnes	0.1	5.6	13.3	104.3	0.0	2 064.1	0.0	2 187.4
СВ.	Dépôts	109	170	129	44	7	3	0	462
	Tonnes	4.0.	71.3	507.4	1 158.4	1 547.5	9 605.8	0.0	12 894.4
Yukon	Dépôts	11	7	2	1	0	0	0	21
	Tonnes	0.2	1.2	3.8	53.2	0.0	0.0	0.0	58.4
T.NO.	Dépôts	0	2	4	1	0	0	0	7
	Tonnes	0.0	0.8	23.4	17.2	0.0	0.0	0.0	41.4
TOTAL	Dépôts	378	1 097	914	366	57	10	1	2 823
	Tonnes	13.0	467.7	3 308.6	10 927.2	13 931.9	42 227.6	64 000.0	134 876.0

TABLEAU 5 DÉPÔTS DE BPC (fédéraux)

Province		<100 kg	100 kg - 1 tonne	1 - 10 tonnes	10 - 100 tonnes	100 - 1000 tonnes	1000 - 10,000 tonnes	>10,000 tonnes	Total des dépôts Total de tonnes
TN.	Dépôts	1	10	3	3	0	0	0	17
	Tonnes	0.0	4.8	10.8	105.7	0.0	0.0	0.0	121.3
îPÉ.	Dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tonnes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
NÉ.	Dépôts	3	4	3	1	0	0	0	11
	Tonnes	0.1	2.1	8.2	18.3	0.0	0.0	0.0	28.7
NB.	Dépôts	0	5	1	0	0	0	0	6
	Tonnes	0.0	3.1	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0	9.0
Qué.	Dépôts	7	6	8	3	0	1	0	25
	Tonnes	0.1	3.7	53.7	79.7	0.0	1 428.3	0.0	1 565.5
Ont.	Dépôts	5	17	20	5	2	0	0	49
	Tonnes	0.2	8.2	77.8	96.7	242.5	0.0	0.0	425.4
Man.	Dépôts	1	6	4	0	0	0	0	11
	Tonnes	0.0	3.3	20.6	0.0	0.0	0.0	0.0	23.9
Sask.	Dépôts	4	75	19	0	0	0	0	98
	Tonnes	0.1	31.9	32.6	0.0	0.0	0.0	0.0	64.6
Alb.	Dépôts	1	7	1	0	0	0	0	9
	Tonnes	0.0	4.3	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	6.9
СВ.	Dépôts	26	8	13	4	2	0	0	53
	Tonnes	0.5	4.1	60.8	114.1	313.8	0.0	0.0	493.3
Yukon	Dépôts	3	2	0	1	0	0	0	6
	Tonnes	0.1	0.2	0.0	53.2	0.0	0.0	0.0	53.5
T.NO.	Dépôts	0	1	1	0	0	0	0	2
	Tonnes	0.0	0.2	6.8	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0
TOTAL	Dépôts	51	141	73	17	4	1	0	287
	Tonnes	1.1	65.9	279.8	467.7	556.3	1 428.3	0.0	2 799.1

TABLEAU 6 DÉPÔTS DE BPC (non fédéraux)

Province		<100 kg	100 kg - 1 tonne	1 - 10 tonnes	10 - 100 tonnes	100 - 1000 tonnes	1000 - 10,000 tonnes	>10,000 tonnes	Total des dépôts Total de tonnes
TN.	Dépôts	1	5	6	12	1	0	0	25
	Tonnes	00	1.7	31.8	425.5	113.9	0.0	0.0	572.9
îPÉ.	Dépôts	2	3	0	0	1	0	0	6
	Tonnes	0.1	0.8	0.0	0.0	158.5	0.0	0.0	159.4
NÉ.	Dépôts	4	11	14	6	1	1	0	37
	Tonnes	0.2	4.6	46.8	175.1	153.3	3 087.0	0.0	3 467.0
NB.	Dépôts	3	3	10	5	3	0	0	24
	Tonnes	0.1	2.3	36.3	216.4	701.9	0.0	0.0	957.0
Qué.	Dépôts	110	114	112	57	6	0	0	399
	Tonnes	4.5	44.9	474.6	1 695.8	1 971.2	0.0	0.0	4 191.0
Ont.	Dépôts	94	569	539	218	34	4	1	1 459
	Tonnes	2.6	248.9	1 847.1	6 530.8	8 569.9	26 042.4	64 000.0	107 241.7
Man.	Dépôts	6	51	26	7	2	0	0	92
	Tonnes	0.2	18.3	96.6	232.1	473.2	0.0	0.0	820.4
Sask.	Dépôts	15	29	9	1	0	0	0	54
	Tonnes	0.5	10.4	17.8	18.0	0.0	0.0	0.0	46.7
Alb.	Dépôts	1	3	4	2	0	1	0	11
	Tonnes	0.1	1.2	10.7	104.3	0.0	2 064.1	0.0	2 180.4
СВ.	Dépôts	83	162	116	40	5	3	0	409
	Tonnes	3.5	67.2	446.6	1 044.3	1 233.7	9 605.8	0.0	12 401.1
Yukon	Dépôts	8	5	2	0	0	0	0	15
	Tonnes	0.2	0.9	3.8	0.0	0.0	0.0	0.0	4.9
T.NO.	Dépôts	0	1	3	1	0	0	0	5
	Tonnes	0.0	0.5	16.6	17.2	0.0	0.0	0.0	34.3
TOTAL	Dépôts	327	956	841	349	53	9	1	2 536
	Tonnes	12.0	401.7	3 028.7	10 459.5	13 375.6	40 799.3	64 000.0	132 076.8

TABLEAU 7 SOMMAIRE DES DONNÉES D'INVENTAIRE SUR LES BPC (1984 - 1996)

ITEM	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Askarels utilisés (masse nette, tonnes)	17 400	17 790	18 820	18 570	n/a	n/a	14 450	13 256	12 488	11 505	12 245	10 781	9 732
HMC utilisées (masse nette, tonnes)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	2 043	2 160	2 233	1775	1 726
Déchets totaux contenant des BPC (masse brute, tonnes)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	130 240	141 930	143 284	127 025	133 680	141,452	134 889
Déchets contenant des askarels (masse brute, tonnes)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	11 461	14 543	15 665	15 247	14 710	17 294	13 187
Déchets contenant des askarels (masse nette, tonnes)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 410	5 669	6 078	6 266	6 077	8 704	5 455
Déchets d'HMC (masse nette, tonnes)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 110	4 511	4 362	3 787	3 496	3423	3 270
Autres déchets contenant des BPC (masse brute, tonnes)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	113 640	122 876	123 258	107 991	115 300	120 735	118 432
Dépôts de déchets	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	3 089	3 106	3 130	3 216	3278	2 857	2 823
Destruction (tonnes)	n/a	n/a	n/a	n/a	8 119	10 512	13 809	20822	17 632	7 507	6 698	2 939	10 013

ANNEXE A

PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DES PROVINCES **OU DES TERRITOIRES-**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INVENTAIRES DE BPC

Toby Matthews Directeur

Gestion des déchets - Division de la prévention Direction des politiques industrielles

de la pollution

Min. de l'Environnement et des Relations de

travail

Gouv. de Terre-Neuve et du Labrador

C.P. 8700

St-John's, Terre-Neuve

A1B 4J6

Email: matthews@env.gov.nf.ca

(709) 729-5793 Tel: Fax: (709) 729-1930

Dan Hiltz Gestionnaire

Bureau régional de Bedford

Min. de l'Environnement de la N.-É.

224-1595 Bedford Highway Halifax. Nouvelle-Écosse

B4A 3Y4

Email: hiltzde@gov.ns.ca (902) 424-3862 Tel: Fax: (902) 424-0597

Réjean Doiron Inspecteur

Section Approbations techniques Direction Approbations d'évaluation Min. de l'Environnement du Nouveau-

Brunswick C.P. 6000

Fredericton, Nouveau-Brunswick

E3B 5H1

Email: rejeand@gov.nb.ca (506) 453-3796 Tel: Fax: (506) 453-2390

Marc Pedneault Chef de service

Ministère de l'Environnement et de la Faune du

Québec

Édifice Marie-Guyart, 9^e étage (Boîte 71)

675 boul. René-Lévesque est

Québec, Québec

G1R 5V7

Email: marc.pedneault@mef.gouv.gc.ca

(418) 521-3950 ext. 4963 Tel:

(418) 644-3386 Fax:

Venki Venkateswaran

Direction de la gestion des déchets

Min. de l'Environnement et de l'Energie de

l'Ontario

40 av. St. Clair ouest, 7^e étage

Toronto, Ontario

M4V 1M5

Email: venkatgp@ene.gov.on.ca

(416) 314-4168 Tel: Fax: (416) 325-4437

Dale Jones

Agent de l'environnement Section Matières dangereuses

Min. de l'Environnement du Manitoba

123 rue Main, pièce 160 Winnipeg, Manitoba

R3C 1A5

Email: diones@gov.mb.ca Tel: (204) 945-7089 Fax: (204) 948-2420

Roger Hodges

Min. de l'Environnement et de la Gestion des ressources de la Saskatchewan

3211 rue Albert

Regina, Saskatchewan

S4S 5W6

Email: roger.hodges.erm@govmail.gov.sk.ca

Tel: (306) 787-9301 Fax: (306) 787-0197

Tony Fernandez
Chef d'équipe
Programme des déchets dangeureux
Min. de la Protection de l'environnement de
l'Alberta
4° étage, Oxbridge Place
9820-106° rue
Edmonton, Alberta
T5K 2J6

Email: tfernand@env.gov.ab.ca

Tel: (780) 427-0636 Fax: (780) 422-4192 Kul Bindra

Direction Prévention de la pollution et

restauration

Min. de l'Environnement, des terres et des

Parcs de la Colombie-Britannique

C.P. 9342 Stn Prov Govt

Victoria, Colombie-Britannique

V8W 9M1

Email: kul.bindra@gems4.gov.bc.ca

Tel: (250) 387-3648 Fax: (250) 953-3856

Nota : Pour des renseignements sur les inventaires de déchets contenant des BPC sur l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, s'adresser au Bureau régional d'environnement Canada de la province ou du territoire en question.

ANNEXE B

PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL-RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INVENTAIRES DE BPC

Terre-Neuve

Kevin Power C.P. 5037

St-John's, Terre-Neuve

A1C 5V3

Email: kevin.power@ec.gc.ca

Tel: (709) 772-4005 Fax: (709) 772-5097

N.-É., N.-B., Î.-P.-É.

William Moores Queen Square, 5^e étage

45 Alderney Drive Halifax, Nouvelle-Écosse

Halifax, Nouvelle-Ecosse

B2Y 2N6

Email: william.moores@ec.gc.ca

Tel: (902) 426-2004 Fax: (902) 426-3897

Québec

Stéphan Dinel 105 rue McGill, 4° étage Montréal, Québec

H2Y 2E7

Email: stephan.dinel@ec.gc.ca

Tel: (514) 283-4952 Fax: (514) 496-2087

Ontario

Hamish St.Rose 4905 rue Dufferin Downsview, Ontario

M3H 5T4

Email: hamish.st.rose@ec.gc.ca

Tel: (416) 739-5865 Fax: (416) 739-4405

Manitoba

Shannon Kurbis 123 rue Main, pièce 150 Winnipeg, Manitoba

R3C 4W2

Email: shannon.kurbis@ec.gc.ca

Tel: (204) 983-1906 Fax: (204) 983-0960 Saskatchewan

Larry Skibicki 2365 rue Albert, 3^e étage Regina, Saskatchewan S4P 4K1

Email: larry.skibicki@ec.gc.ca

Tel: (306) 780-7005 Fax: (306) 780-6466

Alberta

Deanna Cymbaluk Twin Atria N° 2, 2° étage 4999-98° avenue Edmonton, Alberta

T6B 2X3

Email: deanna.cymbaluk@ec.gc.ca

Tel: (780) 951-8748 Fax: (780) 495-4099

Colombie-Britannique

Emmanuel Mendoza 224 West Esplanade

Vancouver-Nord, Colombie-Britannique

V7M 3H7

Email: emmanuel.mendoza@ec.gc.ca

Tel: (604) 666-2736 Fax: (604) 666-9059

T.N.-O.

Magnus Bourque

C.P. 370

Yellowknife, Territoire du Nord-Ouest

X1A 2N3

Email: magnus.bourque@ec.gc.ca

Tel: (867) 669-4729 Fax: (867) 873-8185

Yukon

Steve Arrell 91782 Alaska Highway Whitehorse, Yukon

Y1A 5L7

Email: steve.arrell@ec.gc.ca

Tel: (867) 667-3470 Fax: (867) 667-7962